

32 - Attribution de subventions aux associations culturelles - Première répartition

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Si la Ville de Besançon soutient les porteurs de projets culturels au travers de dispositifs spécifiques tels qu'Emergences, Hors saison - un été culturel, le Fonds d'Intervention Culturelle du Contrat Urbain de Cohésion Sociale..., elle mène par ailleurs une politique de subventionnement articulée autour de quatre grands axes : aide à la création, aide à la diffusion, aide à la sensibilisation et aide au projet, et ce dans les différents domaines artistiques et culturels suivants : musique, théâtre, marionnettes, arts de la rue, arts du cirque, danse, art contemporain, audiovisuel, lecture et patrimoine.

Dans ce cadre, pour 2013, la délégation culture et patrimoine a instruit 124 demandes de subventions d'associations et structures culturelles. Elle propose de subventionner 88 d'entre elles en ce début d'exercice.

1 - Une politique de conventionnement consolidée

23 conventions triennales d'objectifs et de moyens ont été établies en 2012 avec les acteurs culturels.

Aucune structure nouvelle ne venant élargir le nombre des conventionnés, l'année 2013 est marquée par une stabilisation du processus de contractualisation engagé mais également par la poursuite des modalités du soutien financier de la Ville actées dans les conventions d'objectifs et de moyens 2012-2014 (50 % de la subvention en janvier et 50 % en juin sur présentation des comptes et bilans de l'exercice précédent).

La Ville de Besançon propose, en 2013, de subventionner les partenaires bénéficiant d'une convention triennale, de la manière suivante :

ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES 2012-2014			
	Subvention 2012	Proposition subvention 2013	Acompte 2013 versé (a)
MUSIQUE			
Tétraktys	6 000 €	6 000 €	3 000 €
Aspro Impro	33 000 €	33 000 €	16 500 €
adjustrightLe Bastion	53 000 €	53 000 €	26 500 €
Orchestre d'Harmonie Municipale de Besançon	29 900 €	29 900 €	20 000 €
THEATRE			
Théâtre Alcyon	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Un Château en Espagne	4 000 €	4 000 €	2 000 €
Le Colibri	6 000 €	6 000 €	3 000 €
Gravitation	6 000 €	6 000 €	3 000 €
La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste	12 000 €	12 000 €	6 000 €
Les Intempestifs	17 000 €	17 000 €	8 500 €
Mala Noche	12 000 €	12 000 €	6 000 €

ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES 2012-2014			
	Subvention 2012	Proposition subvention 2013	Acompte 2013 versé (a)
Teraluna	4 000 €	4 000 €	2 000 €
Graine de Vie	4 000 €	4 000 €	2 000 €
Ka	4 000 €	4 000 €	2 000 €
ARTS DU CIRQUE ET ARTS DE LA RUE			
Tricyclique Dol	20 000 €	20 000 €	10 000 €
Le Cirque Plume	100 000 €	120 000 €	(*) 50 000 €
Bal	5 000 €	5 000 €	2 500 €
DANSE			
Astragale	5 000 €	5 000 €	2 500 €
Jeanne Simone	5 000 €	5 000 €	2 500 €
Na	50 000 €	50 000 €	25 000 €
Pièces Détachées	5 000 €	5 000 €	2 500 €
ART CONTEMPORAIN			
Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare	65 000 €	65 000 €	32 500 €
AUDIOVISUEL			
APACA	12 000 €	12 000 €	6 000 €
TOTAL	<u>467 900 €</u>	<u>487 900 €</u>	<u>239 000 €</u>

a) Acompte versé début 2013 au vu des conventions pluriannuelles

(*) Augmentation de la subvention, d'où passation d'un avenant (ci-joint)

Par ailleurs, un conventionnement annuel est proposé aux trois structures suivantes :

RENOUVELLEMENT CONVENTIONNEMENTS ANNUELS		
	Subvention 2012	Proposition subvention 2013
La Compagnie Bacchus (Théâtre)	15 000 €	10 000 €
Musiques en Perspectives (Festival de Musiques Anciennes de Besançon Montfaucon) (musique classique)	30 000 €	30 000 €
NOUVEAU CONVENTIONNEMENT ANNUEL		
Juste Ici (Festival Bien Urbain) (Art Contemporain)	12 000 €	20 000 €*
* dont soutien financier de la délégation communication de 5 000 € pour la communication du festival Bien Urbain (mouvement de crédits de 5 000 € de la ligne 011.023/6236 CS 00300 vers la ligne 65.30/6574 CS 41000 présenté lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice). Un soutien dans le cadre du CUCS pour un montant de 7 000 € est également prévu dans un rapport du présent Conseil Municipal. Le montant global du soutien financier de la Ville pour 2013 s'élèvera donc à 27 000 €.		
TOTAL GENERAL ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES	512 900 €**	547 900 €

** total ne prenant pas en compte la subvention 2012 à l'Association Juste Ici non conventionnée en 2012

2 - Répartition des subventions aux associations culturelles (hors conventionnements)

Il est proposé d'allouer les subventions aux associations culturelles selon la répartition suivante :

NOUVELLES ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2013
Le Club de Gym (musiques actuelles)	1 000 €
Compagnie Vraiment Dramatique (théâtre)	2 000 €
IUFM en collaboration avec l'Association des Amis de la Maison du Peuple de Besançon (Exposition 40ème anniversaire du conflit LIP)	2 500 €
Le Joyeux Diapason Comtois (chorale)	300 €
No Fate (musiques actuelles)	2 000 €
TOTAL	7 800 €

AUTRES ASSOCIATIONS	Subvention (CM du 22 mars 2012)	Proposition subvention 2013
MUSIQUE CLASSIQUE		
Les Amis de l'Orgue	1 400 €	2 400 €
Choeur à Corps	1 500 €	1 500 €
Chœur Schütz	2 000 €	2 000 €
Da Camera	1 000 €	1 000 €
Jeunesses Musicales de France	2 500 €	2 500 €
Clé de sol	500 €	500 €
Le Contrepoint	2 500 €	2 500 €
Les Enfants de l'Espoir	4 500 €	2 500 €
L'Orchestre Philharmonique A. Stapffer	2 500 €	3 500 €
Orgue et Culture	2 000 €	1 500 €
La Société des Concerts	1 500 €	1 500 €
TOTAL	21 900 €	21 400 €
MUSIQUES ACTUELLES		
Mélodies en Sous-Sol	4 000 €	4 000 €
Sentimental Noise	4 000 €	3 000 €
Uppertone	1 500 €	2 000 €
TOTAL	9 500 €	9 000 €
ECOLES DE MUSIQUE		
Atelier Musical de Montrapon	7 190 €	6 392 €
CAEM Planoise	8 190 €	9 678 €
MJC Palente Orchamps	21 530 €	17 660 €
Atelier Musical Saint-Ferjeux Rosemont La Butte	5 760 €	5 014 €
Atelier Musical de Velotte	5 760 €	6 392 €
Atelier Musical de La Poste et France Telecom	5 440 €	5 226 €
ASEP	5 490 €	6 445 €
Académie de Musique Tchaïkovsky	850 €	1 113 €
TOTAL	60 210 €	57 920 €
ORCHESTRES ET ECOLES D'HARMONIE		
Batterie-Fanfare des Sapeurs-Pompiers	12 000 €	12 000 €
La Concorde de Saint-Ferjeux	5 540 €	5 540 €
Orchestre et Ecoles d'Harmonie des Chaprais	7 766 €	7 770 €
Ecole de l'Orchestre d'Harmonie Municipale de Besançon	8 430 €	8 450 €
TOTAL	33 736 €	33 760 €

AUTRES ASSOCIATIONS	Subvention (CM du 22 mars 2012)	Proposition subvention 2013
THEATRE		
A la tienne	1 000 €	1 000 €
Boutique du conte	2 500 €	1 500 €
Brouillard	1 500 €	1 500 €
Coloquinte	1 000 €	1 000 €
CRIS	10 000 €	10 000 €
Théâtre Envie	1 000 €	1 000 €
LTS - Les Trois Sœurs	1 500 €	1 500 €
Ptit vélo	1 000 €	1 000 €
Robert et moi	1 500 €	1 500 €
Serial théâtre	2 000 €	1 500 €
Théâtre A Tout Prix	3 000 €	4 000 €
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	1 500 €	2 500 €
TOTAL	<u>27 500 €</u>	<u>28 000 €</u>
CIRQUE / ARTS DE LA RUE		
Passe-Muraille	15 000 €	15 000 €
Bilbobasso	2 000 €	2 000 €
Grosse Entreprise	5 000 €	5 000 €
TOTAL	<u>22 000 €</u>	<u>22 000 €</u>
DANSE		
Brrftttt	2 000 €	2 000 €
Courant d'air	2 000 €	1 500 €
Muse et danse	2 000 €	2 000 €
Trajectoires obliques	1 500 €	1 500 €
TOTAL	<u>7 500 €</u>	<u>7 000 €</u>
AUDIOVISUEL		
CCPPO	4 000 €	4 000 €
TOTAL	<u>4 000 €</u>	<u>4 000 €</u>
LIVRES		
Association des Livres et des Auteurs Comtois	1 000 €	1 000 €
Croqu'livre	2 000 €	2 000 €
La Distraction des Malades	1 600 €	1 000 €
Pas serial s'abstenir	2 500 €	2 500 €
TOTAL	<u>7 100 €</u>	<u>6 500 €</u>

AUTRES ASSOCIATIONS	Subvention (CM du 22 mars 2012)	Proposition subvention 2013
PATRIMOINE		
Académie Sciences et Belles Lettres	800 €	800 €
Amis du Funiculaire	500 €	500 €
Association Astronomique de Franche-Comté	2 300 €	2 300 €
Défense de la Langue Française	800 €	800 €
Société d'Emulation du Doubs	800 €	800 €
Société Numismatique du Doubs	800 €	800 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €
AUTRES		
Ritmo da Capoeira (projet d'exposition photographique)	1 000 €	<u>500 €</u>
TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS	<u>200 446 €</u>	<u>203 880 €</u>
TOTAL GENERAL		
	<u>713 346 €</u>	<u>751 780 €</u>

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ces subventions pour un montant total de 751 780 € et autoriser les versements aux organismes précités, déduction faite des acomptes effectués début 2013. En cas d'accord, la somme sera prélevée sur les crédits de la ligne de crédit 65.30.6574.41000,

- autoriser M. le Maire à signer toute convention ou avenant à intervenir dans ce cadre.

«M. Benoît CYPRIANI : C'était pour poursuivre le débat sur la politique vis-à-vis de l'art contemporain. Maintenant tout le monde en est conscient mais je ne le vois pas encore dans les réalisations. Il faudra quand même qu'on se pose la question du changement du paysage complet de l'art contemporain avec l'ouverture du FRAC. Il y avait un tissu existant, ce tissu est relativement fragile quand même et de toute façon arrive un gros acteur avec lequel il va falloir compter et plutôt que d'entrer en concurrence il vaudrait mieux quand même aller tous dans la même direction. Ce serait bien effectivement qu'on ait rapidement une réflexion qui aboutisse sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Je crois effectivement qu'une réflexion est nécessaire avec les partenaires du FRAC même si ce ne sont pas exactement les mêmes missions. Je suis d'accord sur la nécessité d'une réflexion commune par rapport aux missions du FRAC et aux missions du Pavé dans la Mare, je pense que c'est légitime qu'il y ait cette réflexion.

M. Jean-Marie GIRERD : Par rapport à ce qu'évoque M. CYPRIANI, il est vrai qu'il y a besoin de définir une politique globale d'aide à l'art contemporain, c'est vrai que vous l'avez déjà proposé, disons que c'est quelque chose qui était prévu déjà depuis deux ans et je crois que c'est important que ceci soit fait pour que les décisions prises soient cohérentes en terme de démarche. Et tous ces éléments-là font que nous allons demander une dissociation du vote par rapport à la subvention qui est prévue pour le Pavé dans la Mare.

M. LE MAIRE : D'accord, dissociation accordée. Monsieur GONON c'est ce que vous vouliez demander également ? Je mets aux voix ce rapport excepté Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare. Quels sont ceux qui sont favorables ? A l'unanimité. Je passe maintenant au rapport Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare. Quels sont ceux qui s'y opposent, qui s'abstiennent ? 7. Les autres sont favorables et il y aura donc une réflexion qui sera lancée».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, après demande d'un vote dissocié :

- à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), décide d'attribuer une subvention de 65 000 € (dont 32 500 € déjà versés à titre d'acompte en janvier 2013) à l'Association Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare,

- à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer l'ensemble des autres subventions culturelles proposées.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mme RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL, Mme POISSENOT, Mme TISSIER, M. DAHOUI (sorti), n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2013.